

WORKING PAPER

Série Cohésion sociale

Cohésion et inclusion sociale

Les concepts

Janvier 2009

par NICOLAS LeBRUN

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolasolidarite.be

www.pourolasolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

Aujourd'hui les termes de cohésion sociale et d'inclusion sociale sont de plus en plus utilisés tant dans les médias que par les politiques ou le milieu associatif. Nous nous proposons donc de réfléchir sur ces concepts, d'en retracer l'histoire et de retrouver les différentes manières dont ils ont été successivement investis de sens.

Si ces concepts sont issus à l'origine des sciences humaines, c'est actuellement dans les projets de politique sociale qu'ils sont le plus usités. Pour le sociologue, « Étudier la cohésion sociale, c'est se demander comment un système social tient ensemble »¹ alors que les politiques mises en œuvre s'attellent plus à ce que cet ensemble tienne.

Pourtant, lorsque l'on entend parler de cohésion et d'inclusion de nos jours, c'est le plus souvent en creux, de manière négative. Ainsi on préfère parler de fracture sociale ou d'exclusion, on souligne la crise du lien social ou les dangers de l'individualisme et on conçoit la société sous l'angle des conflits sociaux ou de la marginalisation de certaines de ses catégories.

Si ces thèmes rencontrent un tel écho, c'est parce qu'ils sont contraire à notre idéal proclamé d'égalité des citoyens et de droits de l'homme. C'est pour cette raison que, par exemple, l'exclusion nous paraît intolérable car elle est comme une atteinte à la dignité de l'homme. Et c'est pour cela que les politiques sociales sont, en la matière, à la fois inévitables et toujours considérées comme insatisfaisantes – nos sociétés égalitaires ne pouvant accepter cet écart entre l'idéal démocratique et les réalités socio-économiques.

Pour la Solidarité se propose, dans ce contexte, de réfléchir sur ces concepts de cohésion sociale et d'inclusion sociale ; ceux-ci faisant partie intégrante de ses cinq pôles d'activités et d'études.

I / La cohésion sociale : de l'intégration à la régulation ?

La cohésion sociale est à l'origine un concept issu des sciences sociales et, plus particulièrement de la sociologie. Pour les pères fondateurs de cette science (Weber, Simmel, Durkheim), le fondement de l'équilibre social se situe, d'une part, dans la cohésion des rapports sociaux (le lien social) et, d'autre part, dans la cohésion des représentations collectives (le lien moral). C'est Durkheim qui le premier utilise ce terme en 1893 dans son ouvrage sur la division du travail² pour répondre à l'interrogation – au mystère – que

¹ ROEHNER B., *Cohésion sociale*, Odile Jacob, Paris, 2004, p. 87

² DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 1930 (1^{ère} édition), p.26-27 « Si cette hypothèse était démontrée, la division du travail jouerait un rôle beaucoup plus important que celui qu'on lui attribue d'ordinaire. Elle ne servirait pas seulement à doter nos sociétés d'un luxe, enviable peut-être, mais superflu ; elle serait une condition de leur existence. C'est par elle, ou du moins c'est surtout par elle, que serait assurée leur **cohésion**; c'est elle qui déterminerait les traits essentiels de leur constitution. Par cela même, et quoique nous ne soyons pas encore en état de résoudre la question avec rigueur, on peut cependant entrevoir dès maintenant que, si telle est réellement la fonction de la division du travail, elle

représente pour lui le fait de faire société. « De quelle(s) manière(s) les individus forment-ils une totalité signifiante ? » Ainsi commence l'interrogation fondamentale du sociologue qui sert de trame à toute son œuvre.

Pour répondre à cela, il met en place la notion de solidarité sociale qui lui permet de questionner la nature du lien social – ce liant entre les individus. Ce lien social ne proviendrait pas du politique ni d'une forme quelconque de contrat social mais ne serait pas non plus issu de la conception utilitariste et individualiste selon laquelle la société est la résultante des intérêts égoïstes de chacun. « Mais si la division du travail produit de la solidarité, ce n'est pas seulement parce qu'elle fait de chaque individu un échangiste comme disent les économistes ; c'est qu'elle crée entre les hommes tout un système de droits et de devoirs qui les lient les uns aux autres de manière durable »³. Ou, pour le dire autrement avec Bertrand Eme et Jean-Louis Laville : « ni la solidarité abstraite de l'Etat-providence, ni l'échange marchand ne pouvant suffire à créer du lien social »⁴ il est nécessaire de redonner priorité aux solidarités interpersonnelles. Ainsi, pour Durkheim, la division du travail social joue donc un rôle primordial : elle assure la cohésion sociale.

Ce qui donne une cohérence à la société en tant qu'ensemble c'est le fait que, toujours selon cet auteur, le lien social est avant tout un lien moral : la société n'existe en tant qu'ensemble cohérent et ordonné que grâce aux règles qui président aux relations entre individus et permettent leur coopération. Pour Durkheim, la cohésion d'une société repose sur une morale faite de valeurs collectivement partagées et rationnellement fondées.

La particularité d'une société moderne comme la nôtre, c'est qu'elle est qualifiée par une solidarité de type organique où les individus deviennent de plus en plus autonomes et où la cohésion est assurée non plus par la similitude entre individus mais par leur complémentarité – le risque alors est que ceux-ci ne partagent plus une conscience collective d'appartenance et de participation à la société. Pour que la cohésion de la société reste garantie – c'est-à-dire pour que les individus continuent à donner sens et forme à cette totalité sociale – il est nécessaire que les deux processus complémentaires d'intégration et de régulation fonctionnent efficacement⁵. L'intégration résulte de l'incorporation des représentations et des pratiques propres à une société par les individus, cela reflète le fait pour les individus de partager une conscience commune d'appartenance à la société et de partager des buts communs dans leurs interactions. Quant à la régulation, elle désigne toutes les normes dont la fonction est de régler et de régir les relations sociales – ce qui sous-tend de reconnaître l'ordre social comme juste et légitime ; l'État étant l'un des garants nécessaire de la cohésion sociale.

L'intégration assure donc un état de cohérence entre les différents processus du système social. Un groupe social est intégré à partir du moment où ses membres partagent une

doit avoir un caractère moral, car les besoins d'ordre, d'harmonie, de solidarité sociale passent généralement pour être moraux ».

³ *Ibid*, p. 402-403

⁴ EME B. et LAVILLE J-L. (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, p. 29, Desclée de Brouwer ; Paris, 1994

⁵ STEINER P., *La sociologie de Durkheim*, La Découverte, Repères, Paris, 2000

conscience commune et des pratiques communes et qu'ils sont en interaction en vue d'accomplir des buts communs. Un manque d'intégration aura pour conséquence un développement de l'individualisme qui affaiblira à son tour la cohésion sociale. La régulation désigne « l'ensemble de pressions directes ou indirectes exercées sur des membres individuels ou collectifs d'un groupe ou d'une société pour corriger leurs écarts de comportements, d'expressions ou d'attitude à l'égard des règles et normes adoptées par le groupe social ou la société considérée »⁶. Dans le cas d'une désintégration des normes ou d'un défaut de régulation, les individus seront en situation d'anomie⁷ – terme qui peut également signifier une perte ou un effacement des valeurs morales et civiques et qui entraîne une rupture du lien social.

Bertrand Roehner, quant à lui, défend l'idée selon laquelle la cohésion sociale « n'est pas un trait permanent {...} C'est au contraire une qualité dynamique qui peut à tout moment être renforcée ou affaiblie »⁸. La cohésion qui dépend de facteurs structurels (telle la répartition des revenus) varie également plus ou moins rapidement selon des événements – des facteurs transitoires. La cohésion sociale n'est donc pas un donné mais doit être plutôt conçue comme un processus dynamique jamais acquis. Qui plus est, cette cohésion sociale n'est pas une, elle se décline sous différentes formes qui peuvent se compenser mutuellement – ainsi une forme de cohésion sociale peut-être affaiblie quand une autre reste stable garantissant la cohésion sociale dans son ensemble. La cohésion sociale est également affaire de densité. Selon Robert Putnam, la cohésion d'une société est d'autant plus importante que l'est la densité de son tissu social au travers des interactions qu'ont les individus entre eux et de l'importance du rôle des associations en tant que structures porteuses d'interactions.

Suivant Putnam⁹, il est possible d'analyser la cohésion sociale au travers de son concept de capital social. Ce capital social est l'ensemble des caractéristiques de l'organisation sociale (réseaux, associations, normes,...) qui permettent une meilleure coopération pour un bénéfice commun et collectif – l'intérêt général. Le capital social est ici équivalent au degré de civisme et interprété dans une perspective culturaliste, c'est-à-dire que les dispositions culturelles sont considérées comme durables et déterminantes – ainsi la cohésion sociale d'une communauté sera d'autant plus forte que sa culture civique sera développée. De plus, le capital social est aussi entendu comme ressource productive, ressource inhérente (ou non) à la communauté, véritable bien privé aux externalités positives pour ceux qui le possèdent. Le capital social en tant qu'indicateur de vigueur de la démocratie locale et de degré de civisme assure la cohésion sociale et accroît par là même la productivité. On comprend donc que si capital social en tant qu'ensemble des relations et des réseaux sociaux vient à manquer cela entraîne une baisse de cohésion et, a fortiori, des risques d'exclusion.

⁶ BOUDON R., BESNARD P., CHERKAOUI M., LECUYER B-P. (dir.), *Dictionnaire de la sociologie*, Librairie Larousse, Essentiels, 1989, p. 165

⁷ BOUDON R., *Dictionnaire critique de sociologie*, PUF, Quadrige, Paris, 2004, p. 27

⁸ ROEHNER B., *op. cit.*, p. 15

⁹ PUTNAM R., *Making democracy work: civic traditions in modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, 1993 ; *Bowling alone: the collapse and revival of American community*, Simon & Schuster, New York, 2000

II/ Inclusion, insertion ou intégration ?

Le terme d'inclusion sociale est d'un usage assez récent – jusqu'à aujourd'hui on parlait plutôt de l'exclusion sociale. En effet, l'inclusion est un concept qui se définit d'abord par ce contre quoi il entend lutter. Le concept d'exclusion, qui est devenu une véritable catégorie de l'action publique, fut d'abord utilisé pour dépasser la notion, trop réductrice, de pauvreté économique afin mettre l'accent sur des situations de rupture du lien social et de menace pour la cohésion sociale. Par la suite, le phénomène de l'exclusion a commencé à être conçu non plus comme individuel (l'origine proviendrait du dysfonctionnement de nos sociétés modernes) ni comme marginal à la société (cela concernerait toute la société)¹⁰. Dans un premier temps on peut mesurer l'inclusion selon quatre dimensions de participation à la société¹¹ : la dimension de la consommation (avoir le pouvoir d'acheter), celle de la production (ne pas être au chômage, travailler), celle de l'engagement politique (droit de vote, fait de participer à des associations) et, enfin celle des interactions sociales (intégration dans des réseaux familiaux, amicaux et communautaires).

L'exclusion est le fait pour un individu de voir les liens sociaux qui le rattachent à la société et aux autres se rompre. C'est une forme de fracture sociale, voire de déchirement du tissu social. C'est une situation de mise à l'écart de la société qui entraîne une non-participation à celle-ci. Perroux¹² oppose ainsi les catégories de participation et d'exclusion. Les exclus sont ceux qui ne participeraient pas aux domaines économiques et culturels et qui auraient donc un exercice partiel de leur citoyenneté. Il est possible d'envisager l'exclusion selon trois approches complémentaires¹³ : celle de la disqualification, celle de la désinsertion et celle de la désaffiliation (symbolisant respectivement le point de vue des institutions, celui des individus et celui de l'Etat et du salariat dans une perspective historique).

La disqualification sociale¹⁴ envisage l'exclusion comme une construction sociale, comme une carrière : c'est un processus de désintégration des liens sociaux d'un individu suite à leur fragilisation due à des événements divers (familiaux, professionnels,...). La désinsertion sociale¹⁵ concerne la perte du lien social pour un individu en tant que perte du lien identitaire et la constitution d'une subjectivité d' « exclu » : l'individu se considère lui-même comme n'ayant plus sa place dans la société (importance du récit que se fait l'individu à lui-même en tant qu'exclu) – ce n'est plus une exclusion des rapports sociaux mais une exclusion à l'intérieur du sujet. La désaffiliation sociale¹⁶ est le fait d'une rupture par rapport au salariat et au lien sociétal : les individus ont une perte d'appartenance car ils n'ont plus d'utilité et ce dans un contexte où le compromis social se désagrège et où la situation

¹⁰ GOGUEL d'ALLONDAS A., *L'exclusion sociale, les métamorphoses (1960-2000)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 27

¹¹ DAMON J., *L'exclusion*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 2008, p. 29

¹² PERROUX F., *Masse et classe*, Paris, Casterman, 1972

¹³ AUTES M., « Trois figures de la déliaison », in S. Kársz (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2004, p. 7

¹⁴ PAUGAM S., *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris, 2002

¹⁵ de GAUJELAC V. et LEONETTI I. T., *La lutte des places, insertion et désinsertion*, Desclée de Brouwer, 1994

¹⁶ CASTEL R., « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in J. DONZELOT (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Esprit, 1991

salariale se dégrade – l'individu est alors invalidé par la conjoncture actuelle. Les processus de disqualification et de désaffiliation nous parlent chacun à leur manière d'une forme de désinstitutionnalisation progressive de l'individu par rapport aux cadres structurants de la société¹⁷.

Afin de compléter ces trois approches de l'exclusion, on peut aussi parler de l'exclusion comme déliaison¹⁸ : c'est-à-dire que le lien entre politique et économie se fragilise au point de créer une incapacité à produire du sens et des sujets – c'est la dimension symbolique de l'exclusion. Cette rupture du lien symbolique est celle de l'adhésion des individus à des valeurs, c'est une rupture de sens¹⁹. Bien qu'il ne faille pas commettre l'erreur de confondre l'inclusion avec, d'une part, l'insertion (par exemple, l'insertion socioprofessionnelle) et, d'autre part, l'intégration (comme celle des immigrés) on peut voir dans celles-ci une forme d'origine à l'exclusion²⁰ : l'exclusion pourrait provenir soit d'un manque d'insertion (l'individu est ici mis en cause) soit d'un défaut d'intégration (dont l'origine est alors un échec de la part de la société).

L'intégration fait aujourd'hui le plus souvent référence au processus d'acquisition des normes culturelles de la société accueillante par les personnes immigrées. Ce processus est porteur d'un rapport de force asymétrique qui peut amener à réduire l'intégration à une simple assimilation du modèle social en vigueur dans un pays. Il est également important de distinguer une intégration de type culturel d'une intégration économique ; ainsi il est possible de s'intégrer économiquement sans réussir à apprivoiser la culture de l'autre, et inversement. Si l'intégration conduit à un échec, on peut alors voir un repli identitaire sur les valeurs d'origine des immigrés.

L'insertion concerne généralement le processus socioprofessionnel d'appropriation des normes et des règles du monde du travail. Mais « l'insertion professionnelle ne va pas toujours de pair avec l'insertion sociale, au sens d'une participation à la vie civique »²¹. L'insertion se réfère alors à une simple intégration économique – voire à une adaptation fonctionnelle de l'individu – sans aucun sentiment d'appartenance au collectif.

III/ Limites et critiques du concept d'exclusion : l'inclusion est-elle apolitique (ou idéologique) ?

Le concept d'exclusion est en quelque sorte victime de son succès. A force d'être utilisée pour appréhender toute problématique à caractère social, la notion d'exclusion risque d'y perdre son opérabilité. Premièrement, on peut observer que l'exclusion « nomme une foule de situations toutes différentes en gommant la spécificité de chacune. La notion d'exclusion a une grande force évocatrice et elle connaît une utilisation idéologique importante qui, en

¹⁷ GOGUEL d'ALLONDAS A., *op. cit.*, p. 60

¹⁸ *Ibid*, p.15

¹⁹ XIBERRAS M., *Les théories de l'exclusion : pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Armand Colin, Paris, 1998, p. 29

²⁰ ETIENNE J., BLOES F., NORECK J-P., ROUX J-P., *Dictionnaire de sociologie*, Hatier, Paris, 1997, P. 158

²¹ EME B. et LAVILLE J-L., *op. cit.*, p. 44

même temps qu'elle permet un plus grand ralliement, accroît son imprécision sémantique »²². L'exclusion sociale est donc un concept polysémique à utiliser avec prudence en ce sens qu'il ne permet d'appréhender des réalités qu'en les diluant dans une catégorie plus vaste et plus abstraite. C'est un concept saturé de sens au point de devenir un non-sens. De plus, en tant que catégorie sociale²³, l'exclusion gomme les différences entre individus pour les rendre plus homogènes et former un groupe identifiable ; cette simplification par assimilation peut avoir de graves conséquences comme la discrimination. L'exclusion est également un concept multidimensionnel, ainsi, on peut être exclu de diverses manières : exclu de l'emploi (chômage), de l'éducation (illettrisme), ou encore du logement (personnes sans domicile fixe voire exclusion spatiale dans les banlieues). « Tout se passe comme si la machine insertionnelle fonctionnait désormais en vase clos [...] elle opère une construction sociale qui catégorise des personnes en fonction de leurs caractéristiques et donc de leur possibilité d'insertion en référence à l'emploi salarié puis elle assigne des types d'insertion qui, ayant été à l'origine de la construction initiale, ne peuvent en être que l'aboutissement opératoire »²⁴.

Ensuite, il faut comprendre qu'entre l'inclusion et l'exclusion, il n'y a pas une stricte dichotomie de catégories mais plutôt un continuum de situations hétérogènes allant des individus les mieux intégrés à ceux qui sont en marge totale de la société (situation de marginalisation) en passant par des personnes précarisées et fragilisées – on raisonnera ainsi en termes de processus et de dynamique plutôt qu'en ceux de statuts figés et stratifiés. C'est-à-dire que la catégorie d'exclusion sociale peut présenter le défaut de naturaliser un état de fait : à l'origine de cette situation d'exclusion figée par le concept, il y a un processus réversible – un vécu personnel – et non une fatalité. « Il faut donc considérer l'exclusion comme une *construction sociale*, c'est-à-dire comme un produit historique des mécanismes sociaux et non comme un *état* résultant d'attributs individuels ou collectifs »²⁵.

Dans cette perspective, on dira alors que « ne sont « exclues » que les personnes visées par les dispositifs de lutte contre l'exclusion. Dans cette perspective théorique, il n'existe pas de nature intrinsèque du pauvre, de l'exclu ou du SDF »²⁶ – il existe alors seulement des constructions conceptuelles qui ont tendance à réifier les individus ; le point de vue définit l'objet. Il est donc nécessaire d'appréhender l'exclusion relationnellement et non substantiellement. Pour le dire autrement, il n'y a pas d'exclus en soi mais seulement des processus d'exclusion qui créent des exclus et que ces derniers n'existent que dans leurs rapports à cette catégorie et aux processus d'inclusion qui en découlent. Suivant Michel Foucault, on pourrait également voir dans ces politiques de lutte contre l'exclusion des processus disciplinaires visant moins la volonté de cohésion sociale que la normalisation des individus. Ainsi, derrière tout discours de vérité, c'est-à-dire dans l'étude de tout objet, se joue un rapport de force, celui-ci se calquant sur le rapport de classes. « Derrière tout

²² *Dictionnaire Suisse de politique sociale* ; <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=330>

²³ PAUGAM S. (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, p.72

²⁴ EME B. et LAVILLE J-L. (dir.), *op. cit.*, p.170

²⁵ GOGUEL d'ALLONDAS A., *op. cit.*, p.43

²⁶ DAMON J., *op. cit.*, *L'exclusion*, p.18-19

savoir, à l'arrière-plan de toute connaissance, ce qui est en jeu, c'est une lutte de pouvoir²⁷ ».

Finalement, il est possible de faire la critique du concept d'exclusion en l'envisageant sous l'angle idéologique²⁸ car elle est une manière d'imposer des valeurs et de penser une certaine normalité (relative par définition) en regard de laquelle les exclus ne sont pas reconnus comme normaux. L'exclusion serait alors avant tout un jugement moral qui occulterait les dimensions politiques des injustices et inégalités sociales et de l'exploitation provenant de la lutte des classes. Mais on peut, à l'inverse, souligner combien la notion d'exclusion a aussi le rôle de bannière unificatrice poussant à l'action sociale. On constate combien les concepts sont à la fois des enjeux de langage et de politique.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, les concepts de cohésion sociale et d'inclusion sociale ont été investis de multiples manières. Nous concluons en retenant ceci :

- l'équilibre de la société repose sur la cohésion des rapports sociaux et celle des représentations - cohésion reposant elle-même sur les processus d'intégration et de régulation ;
- l'intégration consiste à ce que les individus partagent une conscience commune d'appartenance et d'action à la société ;
- la régulation pousse à établir et respecter des normes garantissant la cohésion ;
- un capital social accru permet une plus grande cohésion au travers d'un degré élevé de civisme ;
- l'inclusion ne se résume pas à des processus d'insertion professionnelle et d'intégration économique, elle consiste aussi en une participation sociale, culturelle et civique à la société ;
- il faut noter l'importance du lien symbolique qui consiste en l'adhésion à des valeurs communes et collectives ;
- l'exclusion est un concept polysémique qui contient des risques d'homogénéisation, d'idéologisation, de réification et de normalisation.

Pour finir il s'agit de déterminer si ce nouveau concept d'exclusion ne tend pas à occulter d'anciens problèmes toujours présents en remplaçant la lutte des classes par la lutte des

²⁷ FOUCAULT M., *Philosophie*, Paris, Gallimard, 2004, p. 382

²⁸ KARSZ S., *op. cit.*, p. 164-168

places. Il est également important de préciser si on considère que l'exclusion relève d'une conjoncture ou de la structure de la société. La question est primordiale car si l'exclusion ne ressort pas d'une conjoncture temporelle alors elle en devient indépassable comme un invariant anthropologique de toute société, comme une manière pour la société d'avoir une image d'elle-même. « La représentation de la pauvreté [et de l'exclusion] participe d'abord de celle que la société se donne d'elle-même²⁹ ». L'exclusion est donc une manière pour la société de se rapporter à elle-même : l'exclusion parle à la société de ses propres dysfonctionnements. Cette idée permet aussi de rappeler que la cohésion sociale n'a jamais été quelque chose allant de soi, une donnée naturelle mais qu'elle se construit et s'entretient à chaque instant.

²⁹ GOGUEL d'ALLONDAS A., *op. cit.*, p. 15